

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : **ORGANISATION DES ELUS**

Membres élus présents : MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME CHABOUD – MM. DELPERIE - MME DOITRAND BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – GALLET - MME JACOTY – MM. JOUSSEAU - MME MANIGAND – MAULET – PREVALET – MM. SORET – TOURNIER-BILLON – TOURNIER - VERNE - VIALLO

Intervention du Président Fontenat

1. Commissions thématiques

J'ai conclu notre AG d'installation le 22 novembre dernier en précisant que "notre prochaine Assemblée se tiendra lundi 17 janvier 2022 à 18h00. Cette assemblée sera pour nous l'occasion de désigner les membres associés et les conseillers techniques et de mettre en place nos groupes et commissions, avec leurs responsables."

En effet, le cadre de notre organisation est défini par le code du commerce, par notre Règlement Intérieur qui vous a été remis lors de l'AG d'installation, et par d'autres documents d'orientation des politiques et missions des CCI (Stratégie régionale, Schéma Régional d'Orientation des Missions, Contrat d'Objectifs et de Performance...).

Vous trouverez dans vos dossiers le guide des élus des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le Bureau lors de sa séance du 6 décembre et celle du 10 janvier, a donc défini le cadre, l'organisation et les modalités de travail des membres élus, associés, conseillers techniques et conseillers techniques économiques.

Cette définition tient compte aussi de l'installation de notre Chambre de région car, en ce début de mandature, elle va nous entraîner une charge de travail importante.

Pour mémoire, le Bureau se réunit, sauf exception, le premier lundi de chaque mois pour assister le Président, faire le point sur nos travaux et instruire les décisions de notre assemblée.

L'Assemblée Générale de la CCI se réunit au moins trois fois par an. Bien évidemment, des assemblées exceptionnelles peuvent être convoquées en cas de nécessité.

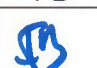
La prochaine **Assemblée Générale** se tiendra **lundi 23 mai à 18h**

Vous trouverez dans vos dossiers le projet de calendrier des réunions de 2022. Ce calendrier et les modalités pratiques de réunions sont soumis au respect des conditions sanitaires qui seront en vigueur.

Pour accompagner le développement des entreprises de l'industrie, du commerce et des services, sont mises en place des commissions thématiques. Ces commissions, conformément à notre Règlement Intérieur, sont chargées de rendre des avis, conduire des études, ou formuler des propositions dans les matières relevant des attributions de la CCI.

Le Bureau vous propose deux commissions transversales : Appui aux Entreprises et Appui aux Territoires, conformément au découpage des thèmes de l'Offre Nationale de Services du réseau des CCI.

Ainsi qu'une troisième commission dédiée à la formation, mais dont les orientations seront à définir en amont avec le comité de pilotage de la gouvernance formation de l'espace de polarisation Nord. En effet, je rappelle que la CCI de Haute-Savoie réalise le pilotage intégré de la formation pour les CCI de Savoie, Haute-Savoie et Ain.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : **ORGANISATION DES ELUS**

Animation :

Ces commissions sont coanimées par un binôme de deux membres du Bureau pour permettre d'en rendre compte lors des réunions de Bureau :

- Philippe Verne et Frédéric Bortot pour l'Appui aux Territoires
- Fabrizio Bertolotti et Olivier Dumas pour l'appui aux Entreprises
- Sandrine Bertholon Doitrand et Dominique Jousseau pour la Formation

Calendrier et participants :

Chacune des commissions a lieu 3 fois par an à 18h selon un planning défini, sauf pour cette première année de mandat avec 2 fois par an.

Le Bureau peut être amené à proposer des aménagements, notamment en lien avec le contexte sanitaire.

Les premières réunions permettront :

- d'accueillir les nouveaux membres, en intégrant notamment les membres associés et conseillers techniques économiques intéressés,
- et de déterminer programme de travail, planification et thèmes à traiter.

Les dates des premières commissions sont les suivantes et je vous remercie de les noter car vous serez tous conviés en tant que Membres Elus, comme les Membres Associés et les Conseillers Techniques Economiques.

- **Appui aux Territoires : lundi 11 avril - 18h**
- **Appui aux Entreprises : lundi 20 juin - 18h**

Comme chacune des commissions donnera la parole à un expert ou à un grand témoin avec un thème phare, nous ne pouvons pas présupposer par avance votre degré d'intérêt sur le sujet.

Aussi, vous serez systématiquement conviés.

La date de la commission formation n'est pas encore arrêtée. Pour cette commission, ne seront conviés que les membres qui se seront déclarés intéressés, notamment lors de notre séminaire du 28 février.

Un calendrier général de l'ensemble des réunions a été élaboré pour faciliter à chacun sa participation aux différents travaux et permettre aux collaborateurs d'en assumer le fonctionnement, sous la responsabilité du Directeur Général.

3.2. Equipes thématiques

Si les Commissions ont à décliner leurs axes de travail en actions concrètes sur le terrain, il leur appartiendra aussi de diagnostiquer les nouveaux besoins des entreprises et de bâtir les nouvelles réponses pour les satisfaire.

Ainsi, à partir de ces Commissions qui constituent les trois piliers statutaires de l'action de la CCI, se déroulent des Equipes Thématiques, qui se réunissent autant que de besoins, et dont les thèmes ne sont pas figés en début de mandat.


Animation :

Une Equipe Thématique est proposée à l'initiative de la commission thématique et validée par le Bureau qui désigne également son référent. Le lien est alors fait avec le programme de notre mandat.

Calendrier et participants :

Un Groupe ad-hoc est défini et il est ouvert aux Membres Elus, Membres Associés, Conseillers Techniques, Conseillers Techniques Economiques.

Une Equipe Thématique peut réunir entre 3 à 8 participants sauf exception.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : **ORGANISATION DES ELUS**

Thématiques :

Les équipes thématiques les plus urgentes à mobiliser en lien avec notre programme du mandat, sont à titre d'illustration inscrites dans le projet d'organigramme de l'activité des élus remis dans vos dossiers.

Je parlerai cependant plus précisément de l'**Action Locale**, confiée à Eric Lugand, car le Bureau a souhaité renouer avec l'expression de la mosaïque de nos territoires au travers de l'Action Locale.

Finalité et objectifs :

En effet, les Actions Locales, réunions délocalisées, permettent d'assurer la présence de la CCI sur tous les territoires, en complément des actions individuelles et collectives de sensibilisation et d'accompagnement.

Ces rencontres ont pour objectifs :

- De faire remonter les besoins des entreprises.
- De présenter et d'échanger autour de la conjoncture économique,
- D'assurer une transversalité des échanges libres et ouverts.
- D'échanger autour des projets de territoires sur les questions telles que l'urbanisme, la fibre, l'aménagement, les UC, ou encore les projets spécifiques du territoire en faveur des entreprises ...)

Calendrier et participants :

Sur la base d'un format souple et évolutif, autour d'une logistique légère ces réunions se composent a minima de 2 cycles annuels par territoire, avec un cycle au printemps et un autre à l'automne.

Elles se tiendront en fin d'après-midi dans un lieu neutre disposant des normes d'accueil du public requises aux horaires souhaités (salle de collectivité ...).

Enfin, une Action Locale pourra accueillir un intervenant extérieur selon les besoins ou l'actualité, ou adjoindre une visite de site emblématique (entreprise, site historique...).

La cible des participants pourra inclure a minima les membres de la CCI du territoire concerné (Elus, Associés, Conseillers Techniques, Conseillers Techniques Economiques) et être ouvrable à d'autres cibles comme les partenaires locaux, les grandes entreprises, des chefs d'entreprises invités par des membres présents, selon les thématiques abordées et les besoins identifiés.

Découpage territorial :

En tenant compte des différentes typologies de territoire (et les aspects pratiques comme le temps de trajet, 5 territoires d'Actions Locales sont proposés :

- Bresse Bourg
- Dombes Côtière
- Bugey Sud
- Haut-Bugey
- Pays de Gex – Pays Bellegardien

Le premier cycle, dans la continuité de la conférence économique organisée conjointement entre la CCI et la Banque de France, débutera avec une intervention du Directeur départemental de la Banque de France et de la responsable de l'observatoire économique de la CCI pour une vision de l'actualité économique du territoire.

Cette première réunion sera aussi l'occasion d'échanger autour de l'enquête "besoins des entreprises en matière de recrutement et freins associés" par rapport au territoire.

Comme l'Action Locale est par définition sujette à modification au fil du mandat, selon l'actualité et les besoins des territoires, il appartiendra au Bureau de la faire évoluer dans le fond comme dans la forme.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : **ORGANISATION DES ELUS**

La première Action Locale aura lieu dans le **Haut-Bugey** mardi **22 mars**.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, approuve à l'unanimité l'organisation des élus, telle que présentée ci-dessus, ainsi que le calendrier des réunions.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

